

**Dossier
Presse - Invitation**

Contact : Sylvie Mayer – Jean Pierre Caldier
Ap2e@orange.fr 06 81 74 10 13 06 85 71 79 40

Sommaire :

2 février : 9h00 à 12h00 Les salariés de 10 entreprises en crise sociale et économique partagent leur expérience et évaluent très concrètement le projet de proposition de loi
2 février : 14h00 à 18h30 Sous démocratie participative, élus, acteurs syndicaux, associatifs, de l'économie sociale, des réseaux sociaux, citoyennes et citoyens co-construisent **page 9**

RENCONTRE ECHANGE 2 février 2012 de 9h00 à 12h00**«Un droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise»
Validation du projet de proposition de loi avec votre vécu et votre expérience de terrain**

Cette réunion aura lieu à l'Assemblée Nationale bureau n°8 126 rue de l'université Paris
 Les journalistes de la presse ou rubriques sociales seront accrédités pour l'ensemble de la rencontre
 Tous les journalistes le souhaitant pourront être présents au point de presse

Accréditation avant le mardi 31 janvier 18h00

Les salariés de 10 entreprises en pleine crise économique et sociale, donc en pleine actualité, ont répondu à l'invitation d'Ap2E « Agir pour une Economie Equitable ». Avec la richesse de leur diversité d'opinions et d'actions, ils échangeront leur vécu et expérience. Ils évoqueront toutes les difficultés rencontrées pour la survie de leurs entreprises et vérifierons ensemble que la proposition de loi co-construite sous démocratie participative à partir du projet d'Ap2E, si elle était en vigueur, aurait été utile pour mettre en œuvre les solutions proposées par les salariés pour l'avenir économique de leur entreprise. (Arkéma – Comareg: Paru Vendu - Fralib - Hélios - Lejaby – Merck Organon - M-Real - Petitjean – Sodimedical – Still-saxby).

L'ordre du jour et la méthodologie proposés sont les suivant :

09H00 Accueil, nos règles pour un travail commun efficace

Présentation du projet de proposition de loi (présentation visuelle)

09h45 Tour de table

Présentation de la situation actuelle de chaque entreprise et de l'avenir envisagé. (pour permettre une expression partagée le premier temps de parole sera de 5 minutes)

11h00 Le projet de proposition de loi avantages et inconvénients selon vos différentes situations

11h30 Synthèse et propositions

11h45 Point de presse avec les journalistes présents

Nous espérons que l'échange des expériences et des luttes permettra de construire une loi plus en adéquation avec la réalité et sera un outil plus efficace au service des salariés pour le maintien de leur emploi et construire en coopération des projets économiques alternatifs et d'avenir.

Jean Pierre Caldier – Sylvie Mayer

ap2e@orange.fr Sylvie Mayer 06 81 74 10 13 - Jean Pierre Caldier 06 85 71 79 40

Merci à André Chassaing d'avoir permis l'organisation matérielle de cette rencontre



Jeudi
2 février 2012

Ils ont accepté de se réunir ensemble le 2 février au matin pour partager leur vécu et expérience puis tester le projet de proposition de loi. Quels avantages, quels inconvénients dans leur cas ? Un grand merci pour leur contribution à notre initiative sous démocratie participative.

ARKEMA

Les journalistes de la presse ou rubriques sociales seront accrédités pour l'ensemble de la rencontre
Tous les journalistes le souhaitant pourront être présents au point de presse

Accréditation avant le mardi 31 janvier 18h00

Contact 06 81 74 10 13 ap2e@orange.fr

SOMMAIRE

Page 2 Arkema

Page 3 Comareg

Page 3 Fralib

Page 4 Lejaby

Page 5 Helio

Page 5 Merck Organon

Page 6 M-Real

Page 6 Sodimédical

Page 7 Petitjean

Page 8 Still-Saxby

Le groupe Arkema est né en octobre 2004 de la réorganisation de la branche chimie de Total. Ses trois pôles d'activités, les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance, regroupent des filières industrielles cohérentes et intégrées dont la plupart bénéficient de positions parmi les leaders mondiaux ou européens, avec des marques et des produits internationalement reconnus. Présent dans plus de 40 pays avec un effectif de 13 800 personnes, le groupe Arkema exerce ses activités en s'appuyant sur 80 implantations industrielles en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, et sur des filiales commerciales implantées dans toutes les régions du monde. Chiffres d'affaires 5,9 milliards d'euros. Premier chimiste français, le groupe Arkema et ses filiales sont présents en France avec près de 9 000 personnes réparties sur quelque 30 sites industriels et centres de recherche et développement. Le 20 juin 2011 - Entrée d'Arkema au CAC 60.

Le 23 novembre 2011 le premier groupe chimiste français donne un de ses trois pôles industriels et un chèque de 100 millions d'euros au fonds d'investissement du milliardaire américain Gary Klesch, spécialiste de la reprise d'entreprises en difficulté.. Depuis, dans les différentes usines du Sud-Est de la France, les syndicats se battent contre ce qu'ils considèrent comme un plan social déguisé qui concerne 1780 salariés en France. Depuis la création d'Arkema le pôle PVC est considéré comme un fardeau. Il ne dégage pas de bénéfices alors que les autres branches ont une rentabilité qui oscille entre 15 et 20%.

Le repreneur a promis d'investir 70 à 80 millions d'euros d'ici deux à trois ans, mais les syndicats craignent qu'il investisse surtout dans les activités aval rentables (profilés et compounds) et délaisse les activités amont (chlore, soude et PVC), moins rentables et nécessitant de lourds investissements, notamment au regard des futures normes environnementales sur la fabrication du chlore.

Selon les syndicats, en Hollande, dans ses 3 usines d'aluminium (société ZALCO), le groupe Klesch a réduit les salaires de 16 à 22 % et mis en place du chômage technique pour 500 des 600 employés ».

En savoir plus : <http://www.arkema.com/>

<http://www.rue89lyon.fr/2011/12/06/chimie-plan-social-deguise-arkema/>

contact :cgt.arkema@gmail.com Fos sur Mer



Comareg

COMAREG et Hebdoprint



Le groupe n'en n'est pas à sa première restructuration. « Il y a un an on était encore 2 500 dans toute la France cette fois on ne parle même plus de continuer. Hersant n'a pas su, ou plutôt voulu qu'on prenne le virage Internet, c'est lui qui a fait l'erreur, et c'est nous qui payons », Licenciement des 1 150 salariés de la Comareg et des 500 d'Hebdoprint, ce qui en fait le plus gros plan social de l'année, dont 150 dans le Nord - Pas-de-Calais répartis dans une douzaine d'agences commerciales et à l'imprimerie Hebdoprint de Lomme. Avec les emplois induits (transporteurs, colporteurs...), l'intersyndicale estime qu'au total, on arrive à une perte de près de 3 000 emplois. Le site lommois comprend les 55 salariés de l'imprimerie et les commerciaux de la Comareg, ce qui fait au total 150 personnes ainsi que de nombreux emplois induits (contrat d'entretien etc.) Les salariés du site de Lomme préparent un projet de SCOP en relançant la formule des petites annonces gratuites sur le papier, le web et le téléphone pour l'ensemble du Nord - Pas-de-Calais. Les employés d'Hebdoprint ont reçu le soutien de René Bétourné. Leur ancien patron, self made man fondateur d'Inter 59, créateur et président du Syndicat de la presse gratuite qui avait cédé son entreprise florissante en 1989 à la Comareg de Paul Dini avant que celle-ci ne soit rachetée par le Groupe Hersant médias. L'union régionale des SCOP Nord de la France contribue à la création du projet. Mais il faut que l'entreprise redémarre très vite avec l'aide des pouvoirs publics, collectivités locales, la région et le département. Le dossier est entre les mains du tribunal de commerce de Lyon, depuis le 27 janvier. Décision dans les semaines qui viennent.

<http://www.nordeclair.fr/Locales/Lille/Environs/2012/01/03/hebdoprint-vers-la-renaissance-d-une-sco.shtml>

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lomme_Lambert/actualite/Lomme_Lambert/2011/11/10/article_hebdoprint-a-lomme-les-salaries-envisage.shtml

<http://www.nord-social.info/spip.php?article836>

contact : Laurent Fernandez fernandez.laurent@yahoo.fr

Bruno Vangaeveren bvg@live.fr

Fralib Eléphant

Gemenos Bouches du Rhône



Le groupe Unilever (Thé Lipton – Maille – Knorr- Monsavon – Williams...), 44 milliards de chiffre d'affaires en 2010, +11% par rapport à 2009), possède des usines à Saint-Vulbas, Dijon, Compiègne, près de Strasbourg, Saint-Dizier, un siège à Rueil-Malmaison et le site de Gemenos. Une usine de 182 personnes productrice de thés et tisanes (aujourd'hui 102 salariés). Le Thé de l'éléphant est né il y a 119 ans à Marseille. La décision de fermer Gémenos est prise en septembre 2010 pour rentabilité jugée insuffisante avec l'objectif de délocaliser la production en Pologne (30%) et en Belgique (70%). Selon Henry Soler délégué du personnel, Gémenos n'a plus bénéficié d'aucun investissement depuis 2003 alors qu'Unilever a acheté 30 machines pour sa production en Pologne. Le groupe après arrêt unilatéral de la production ne paye plus les salaires au motif qu'occupant le site pour éviter un déménagement de l'outil de production, les salariés sont considérés comme grévistes. Novembre 2011 la cour d'appel d'Aix annule le plan de sauvegarde et la validité des licenciements prononcés dans le cadre du projet de fermeture. Le 15 décembre le conseil des prud'hommes condamne Fralib Unilever à payer tous les salaires et retards sur salaire avec astreinte de 50 euros par jour et par personne. Le 13 janvier 2012 après 472 jours de mobilisation des salariés, Unilever présente un nouveau plan. CGT- CFE CGC avec la majorité des 182 salariés exigent la réintégration du personnel et la reprise de l'activité. Le Groupe continue à ne pas respecter la décision de justice. Il veut rester propriétaire de la marque « Eléphant ». Sur une boîte de thé de 25 sachets vendue entre 1,80 € et 2,60€ le coût du travail serait de 0,16€ cotisations sociales comprises. Une soixantaine de salariés ont déjà vécu la fermeture du Havre, il y a 14 ans et le site de Gémenos leur avait été présenté comme étant en expansion. Aujourd'hui, logiquement ils recherchent et préconisent une solution alternative : un plan de reprise co-élaboré avec un cabinet d'expertise sur financement du conseil régional, sur la base d'une SCIC Société coopérative d'intérêt collectif associant salariés, collectivités publiques, entreprises privées. En savoir plus : <http://cgt.fralibvivra.over-blog.com/> <http://www.fralib.fr/> <http://www.laprovence.com/article/a-la-une-717> <http://www.laprovence.com/article/economie-a-la-une/fralib-le-pdg-dunilever-sexplique> contact salariés : cgt.elephantvivra@orange.fr

Lejaby



Créée en 1930 Lejaby en 1996 comptait près de 1.100 salariés alors répartis sur 8 sites. En 1992 Maurice Bugnon propriétaire commence la délocalisation en Tunisie avec un sous-traitant Isalys, dont Christian Bugnon, fils de Maurice serait le principal actionnaire. (1) Isalys avec un effectif de départ de 15 salariés en compterait aujourd'hui 600. En 1996 le groupe textile Américain Warnaco en devient propriétaire. En 2003 Warnaco ferme 4 des 8 sites et supprime 250 emplois. La délocalisation d'une partie de la production commence vers le Maghreb. 2008 : le groupe autrichien Palmers textile se porte acquéreur. 2010 les usines de Bellegarde sur Valserine, Bourg en Bresse et Teil ferment et 197 ouvrières sont licenciées. Simultanément Palmers demande en justice l'annulation de la vente conclue avec Warnaco. Raymond Mahé ancien dirigeant nommé en 2009 vient de préciser (2) « en 2009, j'ai découvert une situation que j'ignorais : le chiffre d'affaires était en baisse de 18%, la rentabilité se dégradait. Warnaco a manqué de transparence quand il a vendu en 2008. Lejaby souffrait déjà de la chute des ventes dans le réseau des distributeurs multimarques. À cause de la concurrence des grandes surfaces et des chaînes spécialisées dans les grandes villes, les distributeurs multimarques sont confinés dans les plus petites villes. 40 % de la clientèle Lejaby se trouvaient dans les villes de moins de 10 000 habitants, où le pouvoir d'achat est moindre. Et où, tous les ans, 10 % de ces magasins disparaissent ». A la question La lingerie a-t-elle encore un avenir en France? Raymond Mahé précise : « Si l'on parle du fait de porter des dessous, oui ! Si l'on veut parler de la fabrication, je pense que, dans le cas de Lejaby, maintenir 10 % de la fabrication en France est possible. En gardant une part de production sur notre sol, on conserve la maîtrise du savoir-faire sur toute la chaîne du produit. Pour le reste, il faut tenir compte de la concurrence et rester compétitif ». En 2011 83% de la production était fabriquée au Maghreb et 10% en Asie et les actionnaires prévoient de supprimer les 430 emplois restants. Dès lors les salariés et la population qui les entoure sont entraînés dans la spirale vertigineuse conduisant inéluctablement à la disparition de l'entreprise audience après audience devant le tribunal de commerce (Au début, il y avait 12 repreneurs, plus que deux à la fin). Après liquidation Alain Prost (ex PDG de l'Italien la Perla et ex directeur commercial de Chantelle), associé à Isalys, Christian Bugnon et un fonds italien, a repris Lejaby et 194 salariés au siège à Rillieux (Rhône). Alain Prost explique n'avoir d'autre "choix" que de fermer Yssingaux. Il assure avoir mis (pour 430 salariés) près d'un million d'euros à disposition du liquidateur pour améliorer le sort des salariés licenciés, dont 500.000 euros dans l'accompagnement social. Son projet : redéfinir l'identité de la marque, renouer avec l'innovation et relancer la publicité, avec 7 millions d'euros d'investissement à la clé.

Coup de théâtre le 18 janvier 2012 la fermeture d'Yssingaux est annoncée. Les Lejaby ne peuvent avaler la pilule, elles résistent et s'organisent, elles occupent. Nous sommes au début de deux campagnes électorales : une présidentielle, une législative. Alors à la manière d'un défilé de haute couture un défilé politique s'organise le vendredi 27 janvier « On a eu le ministre Laurent Wauquiez (ministère de l'enseignement supérieur et élu de Haute-Loire), le sous-préfet, le docteur Gallot, maire d'Yssingaux, Madeline Dubois, la conseillère générale, Arnaud Montebourg accompagné de « Princesse Tam Tam et toutes les télévisions ». (3) 2008 - 2012 quatre ans que l'alerte a sonné.

(1) <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20120123.AFP5229/lejaby-des-debuts-en-1992-en-tunisie-jusqu-a-zero-usine-en-france-terrains-de-campagne.html>

(2) <http://www.leprogres.fr/loire/2012/01/29/l-ex-president-de-lejaby-souhaite-plein-succes-au-projet-de-reprise>

(3) <http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20120127.OBS0026/defile-de-politiques-a-lejaby-on-sent-qu-on-le-gene-avec-nos-problemes.html>

Hélio



Corbeil Essonne HELIO CORBEIL QUEBECOR. Créée vers 1830, spécialisée dans l'impression hélio notamment de magazines, l'imprimerie Hélio Corbeil, appartenait initialement au groupe Hachette. Elle a été reprise par le groupe d'imprimerie Quebecor France en 2001, (Quebecor international créé en 1965 – effectif 2011 dans le monde 17.100) racheté lui-même par un fonds d'investissement néerlandais pour créer la société CirclePrinters France il y a 3 ans. Au début 2011 le groupe Circle Printers est dans le rouge. Plus connu sous le nom de Québecor, la société est placée en redressement judiciaire, ses 6 unités de productions d'Ile-de-France, dont Hélio Corbeil sont menacées. Le groupe avait déjà connu quatre plans sociaux au cours des dix dernières années. Le 4 mars 2011 est organisé un défilé politique, à tour de rôle le président Ps de la Région Ile de France Jean-Paul Huchon, et le député-maire Ump de Meaux, Jean-François Copé rencontrent les syndicats de salariés. La société a été placée en liquidation judiciaire le 6 octobre dernier, par une décision prise par l'équipe de direction de CirclePrinters France après que le conseil d'administration de la holding européenne ait décidé de suspendre le soutien financier au groupe français jusqu'à ce que soit effectuée une complète réorganisation de ses activités ». Le sort des 6 unités de production est traité différemment pour la recherche de repreneurs. La société a vu ses différentes unités de productions reprises récemment, à l'exception de l'imprimerie Hélio Corbeil. Dans ce contexte, les salariés ont décidé d'un projet de constitution d'une Société Coopérative et Participative (Scop) pour racheter l'usine.

En 2009, avec un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros, HELIO CORBEIL QUEBECOR s'est classée à la 84ème position de l'imprimerie en France. « Certes, le chiffre d'affaires a beaucoup chuté par la faute des patrons qui n'ont rien fait pour le préserver mais l'exploitation de l'usine ressort encore en équilibre ». Hélio Corbeil a réalisé 18 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010 et employé 114 salariés.

Un dossier hautement sensible sous deux aspects :

- le site de Corbeil met en œuvre 2 rotatives hélio, anciennes, mais bien pratiques sur un marché français en déficit chronique de capacités de production hélio
- le principal client de l'usine, la Socpresse (Le Figaro) appartient à Serge Dassault, sénateur ancien maire de Corbeil Essonne, ville où les élections municipales s'inscrivent au palmarès des élections invalidées.

La décision de reprise en SCOP doit tomber le 6 février

En savoir plus : <http://www.usinenouvelle.com/article/le-projet-de-scop-d-helio-corbeil-obtient-un-nouveau-delai.N161809> <http://www.heliocorbeil-cgt.fr/>
contact : bruno.arasa@heliocorbeil-cgt.fr

Merck-Organon



Merck Organon Eragny-sur-Epte Oise

En octobre 2011, Le groupe géant américain Merck (MSD en France) annonce qu'il a trouvé preneur pour son usine Organon (ex-Schering Plough). B. Braun et de son partenaire allemand Helm AG, sont entrés en négociation exclusive avec la direction de Merck pour la reprise partielle de cette usine de 305 salariés.

Le périmètre de la cession serait composé des activités de production d'insuline portées par la société Diosynth, soit 87 salariés, ainsi que des activités de répartition et de conditionnement d'insuline. Le nombre total des salariés repris serait compris entre 165 et 185, « entraînant la suppression, via des licenciements ou des départs volontaires, de 120 emplois ». le groupe B.Braun, qui commerciale des antidiabétiques, est déjà le principal débouché commercial de l'activité insuline d'Eragny-sur-Epte.

A priori, les autres productions pharmaceutiques (anesthésiques et traitement de l'infertilité) hébergées sur le site seraient abandonnées.

En décembre retournement de situation : Braun n'achète plus. Ceci condamnerait à terme tout maintien d'une activité sur ce site malgré un chiffre d'affaire de Merck de 42 milliards 12 milliards de profits et 5 milliards de dividendes servis aux actionnaires. La masse salariale des salariés du site est de 10 millions d'euros annuels !

Qui va prendre la responsabilité en plus de la suppression d'emplois d'aliéner l'indépendance de la France pour le traitement des françaises et français malades du diabète ?

http://fr.wikipedia.org/wiki/Schering-Plough_Corporate

http://en.wikipedia.org/wiki/Organon_International

<http://www.actulabo.com/2011/10/b-braun-vers-la-reprise-du-site-merck-organon-deragny-sur-epte.html>

<http://oise.pcf.fr/17018>

contact Joël Boyer responsable CGT joel.boyer@spcorp.com

M-Real

Alizay Eure L'usine est la seule papeterie de France à produire des ramettes de papier.

Son propriétaire est M-real une entreprise finlandaise dont le principal actionnaire est une coopérative de propriétaires forestiers. C'est le leader européen de pâte à papier. Avec un chiffre d'affaire de 2,6 milliards d'euros il possède des unités dans 5 pays européens. En France, elle est implantée avec une usine à Alizay dans le département de l'Eure, produisant du papier blanc non couché à partir de cellulose de bois.

En 2007 le site a déjà connu une première vague de licenciement. Début mai 2011 cette usine qui emploie 330 salariés est mise en vente dans le cadre d'un vaste plan de restructuration européen. En octobre, Le PDG du groupe, Mikko Helander, a annoncé lors d'une réunion téléphonique avec les élus du personnel que les négociations n'avaient pas abouti avec deux repreneurs potentiels, Double A et Fin'active et qu'il engageait le processus de fermeture de l'usine.

Double A est un fabricant de ramettes de papier thaïlandais, comme l'usine d'Alizay, tandis que le second, qui s'est associé pour cette opération avec trois partenaires, est un fonds d'investissements basé à Paris et spécialisé dans la restructuration d'entreprises en difficulté.

Les négociations ont échoué avec Double A sur les sommes que réclamait le Thaïlandais comme aide au redémarrage de l'usine. M-Real était en effet disposé à perdre de l'argent dans cette vente, une opération moins coûteuse pour lui qu'une fermeture, qui induit l'obligation d'un plan social et d'une dépollution du site. A ce jour la Médiation de Bruno Lemaire, ministre et élu de l'Eure n'a pu aboutir à une solution pérenne pour l'emploi.

Pour l'instant, la mobilisation des salariés est intacte, une cérémonie de vœux ou se sont rendus de nombreux élus locaux, des salariés qui se sont invités au conseil municipal de Louviers, un conseil général de l'Eure qui mis sous pression a voté une motion pour « l'expropriation pour cause d'utilité publique ».

Pourquoi ne pas s'inspirer des législations d'Argentine et du Venezuela sur les entreprises récupérées ?

En savoir plus <http://www.filpac-cgt.fr/spip.php?article3261> contact : Jean Yves Lemahieu Délégué syndical CGT jylcemreal@voila.fr

Sodimedical

Plancy - l'Abbaye Aube. Une usine du groupe Lohmann et Rauscher (L&R) groupe international présent dans plus de 90 pays (140 millions d'euros de bénéfice en 2010). « Les Laboratoires Lohmann & Rauscher SAS en France, c'est, pour les professionnels de la santé (hôpitaux, cliniques, pharmacies et revendeurs de matériel médical), l'assurance de bénéficier de la puissance d'un groupe international en plus de la flexibilité et de la réactivité d'une entreprise à taille humaine ». Avril 2010 annonce de la fermeture de l'usine. En février 2011, le plan social pour motif économique, en fait pour vraisemblablement justifier une délocalisation en Chine, a été invalidé par la justice. Depuis selon leur avocat « Les salariés se trouvent sans travail et sans revenus en toute illégalité ». En août le tribunal de commerce de Troyes a décidé la liquidation de l'entreprise. Le 17 octobre 2011 le Conseil des prud'hommes de Troyes a condamné Lohmann et Rauscher (L&R) à redonner du travail à Sodimedical sous peine d'astreintes de 50.000 euros par mois de retard. Le 7 novembre la Cour d'Appel de Reims a infirmé la décision du Tribunal de commerce. 9 décembre nouvelle audience du conseil des prud'hommes, délibéré pour le 23 décembre mais du fait de la surcharge du greffe report au 25 janvier... ce jour là "Le conseil s'est déclaré incompétent pour établir la responsabilité du groupe allemand dans le trouble constitué par le non-paiement des salaires, alors que précédemment toutes les décisions de justice ont affirmé le contraire", s'est étonnée l'avocate des salariés. « L'Etat est incapable de faire appliquer les décisions de justice. Nous avons rencontré le Ministre de l'Economie François Baroin, qui a renvoyé la balle au préfet » explique une des salariées. Pour se faire entendre les salariées en juin 2011 ont séquestré par deux fois le directeur. Dans ce cas, l'Etat a fait rapidement intervenir les forces de l'ordre pour faire cesser ce trouble. Comment faire croire aux citoyennes et citoyens que nos hôpitaux, cliniques, ne pourraient pas utiliser les productions des 47 femmes et cinq hommes spécialisés dans la fabrication de champs médicaux pour les blocs opératoires ? Comment justifier le surcoût écologique d'une fabrication en Chine et en République Tchèque ?

Contact : comité de soutien mairie mairie.plancy@wanadoo.fr Angélique Debryne Porte Parole

Petitjean



Saint André les Vergers Aube Petitjean, fondé en 1946, leader mondial des mats d'éclairage et d'énergie, acteur majeur du secteur des mats de télécom, a connu sept propriétaires en 25 ans. Depuis 1982, l'entreprise est passée tantôt entre les mains de compagnies d'assurances, de sociétés de placements internationaux, de forages de pétrole, avant de tomber en 1998 entre les griffes d'une entreprise canadienne pour 348 millions d'€ alors que 15 ans plutôt elle ne valait que 47 millions d'€. À chaque transaction, l'entreprise était vendue plus chère. Ces sommes exorbitantes parties à chaque fois dans le portefeuille des revendeurs sont autant de sommes qui, au fil des années, n'ont pas été injectées dans la modernisation de l'usine. Ainsi, l'atelier de galvanisation est devenu obsolète! Pour récupérer leur mise de fonds chaque acheteur a dépecé l'entreprise internationale. Lorsque les Canadiens IUSI ont racheté Petitjean en 1998, ils ont vendu plusieurs de ses fleurons. D'abord l'usine située aux États-Unis et qui comptait autant de salariés que celle de Saint-André-les-Vergers, puis celle située en Angleterre. La belle usine de Singapour avait déjà été cédée en 1992 par un propriétaire Hollandais. Aujourd'hui les derniers salariés de Petitjean en paie le prix.

Octobre 2005 le groupe Tecnopali rachète Petitjean. 18 juillet 2011 Le tribunal a homologué un plan de conciliation prévoyant le rééchelonnement de la dette et la rénovation des ateliers de galvanisation. Octobre 2011, l'activité se détériore nettement. Le paiement des salaires de novembre semble compromis.

L'actionnaire italien, laisse planer un dépôt de bilan ou la vente de l'entreprise. Plusieurs repreneurs potentiels visitent. Le dépôt de bilan devient probable le groupe italien est aussi en difficulté : il a déposé le bilan de sa filiale anglaise, et ses projets en Inde et au Maroc sont en échec.

Le plan de conciliation qui prévoyait la rénovation de la galvanisation avec une ligne de crédit de 4,7 M€ est au point mort : le 29 octobre, les ateliers sont fermés, la Socotec ne garantissant plus les conditions de sécurité nécessaires. Petitjean fait sous-traiter ses poteaux jusqu'en Suisse et en Belgique, ce qui engendre un coût supplémentaire. L'entreprise avec 535 salariés garde néanmoins une certaine activité. Le chiffre d'affaires espéré pour 2011, pourrait être insuffisant pour financer le remboursement des douze millions d'euros de dette, qui doit s'échelonner de janvier 2012 à fin 2018.

Décembre 2011 les difficultés de trésorerie s'amplifient.

Le 1^{er} décembre, une période de redressement judiciaire s'ouvre jusqu'au 29 mai. Quatre repreneurs potentiels seraient sur les rangs, et les salariés eux-mêmes ont leur petite idée. Le délégué syndical Christophe Piat évoque une reprise de la société par les salariés sous forme d'une SCOP (Société Coopérative et Participative). La période d'observation judiciaire va d'abord permettre de parer à l'urgence. Le paiement de salaires de novembre et ceux du 13e mois des 521 ouvriers seront pris en charge par le régime d'Assurance et de garantie des salaires (AGS). Le redressement va aussi permettre de dresser un bilan économique et social de l'entreprise présenté au tribunal le 24 janvier. C'est ce bilan qui déterminera les pistes possibles : un plan de continuation ou un plan de cession avec un repreneur. Les salariés ne sont pas opposés à la piste d'un repreneur s'il s'avère sérieux et fiable. Mais ils ont clairement affiché leur position : « On ne veut plus de notre actionnaire italien. On l'a dit au tribunal. On va travailler dès maintenant à la création d'une société coopérative ouvrière de production [SCOP, nldr] pour reprendre l'entreprise », soulignait au nom de l'intersyndicale Christophe Piat, avec, à ses côtés, Olivier Gateau et David Morin, les leaders des unions départementales CFDT et CGT.

Avec cette Scop, les salariés de Petitjean entendent arrêter la valse des propriétaires et la succession tout aussi ubuesque de dirigeants à la tête de la PME dryate : sept directeurs ont été nommés par Tecnopali depuis son arrivée en 2005.

<http://www.petitjean.fr/fr-FR/profil-de-lentreprise.aspx> <http://www.lechatnoir51.fr/article-situation-critique-chez-petitjean-a-saint-andre-les-vergers-88840542.html>

<http://www.usinenouvelle.com/petitjean-saint-andre-les-vergers-10120/>

Contacts Emmanuelle Riani Secrétaire CE CFDT et Guy Scussel Responsable CGT comite.petitjean@laposte.net

Still Saxby

Montataire Oise Le taux de chômage est de 22%, parmi les jeunes de moins de 25 ans il est de 50% !

Après 5000 licenciements Chaussou (1996), 3000 licenciements Arcelor Mittal, début 2011 c'était 300 licenciements chez Goss (premier fabricant de presses rotatives) à l'occasion d'une fusion des entités juridiques « *La création d'une société unique regroupant les activités de production et de service après-vente permettra d'améliorer davantage le service proposé aux clients* ». (allemand jusqu'en 2004, américain jusqu'en 2009, chinois depuis cette date et absorbé par l Goss Nantes en décembre 2011).

Début 2012 chez Still ce sont 255 salariés menacés après le licenciement de 60 salariés.

La fermeture annoncée de l'entreprise Still-Saxby, où sont fabriqués des charriots-élévateurs, est un cas d'école de ce qu'on appelle la financiarisation de l'économie ou le licenciement boursier. La marque est réputée, les carnets de commande sont pleins, l'usine réalise des bénéfices, les ouvriers sont qualifiés et leur productivité sans reproches. "Les salariés de Still ont accepté de travailler 38h50 payées 35h," dit Jean-Marc Coache, élu au comité d'entreprise européen de Still-Saxby, "on n'est plus dans une logique industrielle; c'est le financier qui mène la danse."

Goldman Sachs, actionnaires dans le groupe allemand Kion est propriétaire de Still-Saxby. Des ouvriers français sont des victimes anonymes d'une décision prise par des financiers américains ou industriels allemands; victimes "collatérales" d'une économie mondialisée. La fermeture est programmée pour juin 2012 et l'activité de Still sera ensuite transférée en Italie. (Actionnaires majoritaires : fonds de pensions américains, fonds d'investissement KKR, banque Goldman Sachs). La fermeture de l'usine a été décidée à l'aune des résultats internationaux du groupe Kion, en baisse, et non de ceux du site français. Les coûts de production de l'usine de Montataire sont inférieurs à ceux de la maison mère, et la filiale française génère des bénéfices croissants – à hauteur de 6,6 millions d'euros en 2010.

La fermeture en juin 2012 fragiliserait encore davantage un territoire déjà traumatisé par la vague de désindustrialisation. Depuis six ans, les plans sociaux se sont accumulés dans le bassin creillois Le taux de chômage a ainsi augmenté de 44 % en quatre ans à Montataire.

<http://blogs.mediapart.fr/blog/thomas-haley/211111/montataire-victime-collaterale-de-leconomie-mondialise>

<http://picardie.france3.fr/info/montataire-60-fermeture-de-l-usine-still-saxby-69568520.html>

Contacts Jean-Michel Mlynarczyk Secrétaire Cgt du CE ce-still@hotmail.fr

RENCONTRE ECHANGE 2 février 2012 de 14h00 à 18h30

Suite de la réunion du 27 octobre 2011

Élaborer ensemble un projet de proposition de loi...

«Un droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise »

Sur inscription

Depuis notre dernière réunion, suite aux engagements pris :

- Des demandes de rendez vous ont été renouvelées plusieurs fois auprès des syndicats de salariés et patronaux. Rencontres ont eu lieu avec la CGT, Solidaires, CFTC (31/01/12). Réponse écrite CGPME. Aucune réaction de la CFDT, FO, CGC, Medef.
- Mesdames et Messieurs les Ministres Bachelot, Kosciusko-Morizet, Baroin, Bertrand, Besson, Mercier, Richert ont été informés de notre démarche suite à leur intervention dans le dossier Sea France.
- La campagne d'opinion a été amplifiée en direction de plus de 10.000 élus territoriaux, 12.000 leaders d'opinions associatifs et de l'économie sociale, 3.200 responsables politiques et syndicaux dans les territoires.



INVITATION

Droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise



Jeudi
2 février 2012

Ils ont accepté de se réunir ensemble le 2 février au matin pour partager leur vécu et expérience puis tester le projet de proposition de loi. Quels avantages, quels inconvénients dans leur cas? Un grand merci pour leur contribution à notre initiative sous démocratie participative.
Certains seront aussi parmi nous l'après midi.

RENCONTRE ECHANGE 2 février 2012 de 14h00 à 18h30

Suite de la réunion du 27 octobre 2011

Élaborer ensemble un projet de proposition de loi...

«Un droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise »

Confirmation de votre inscription

Dans le cadre de l'initiative d'Ap2E- Agir pour une économie équitable «**droit de préemption des salariés en cas de cession de leur entreprise**» nous vous confirmons votre inscription.

Cette réunion aura lieu à l'Assemblée Nationale Salle 6217 126 rue de l'université Paris

L'accès à l'assemblée nationale est réglementé et exige de déposer une liste des participants

Ne pas oublier de vous munir d'une pièce d'identité obligatoire pour entrer et de prévoir 20 minutes pour les formalités et l'accès à la salle.

Merci aux 64 inscrits et 53 excusés à la Rencontre du 27 octobre. Merci aux plus de 60 médias de la presse écrite et web qui ont fait mention de notre réunion et du projet. Vous pouvez consulter et télécharger l'ensemble du compte rendu avec les avis exprimés, la liste des invités, présents et excusés. <http://www.ap2e.info/>

Proposition d'ordre du jour et de méthodologie

Compte tenu de la méthodologie proposée, vous trouverez en annexe le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2011.

14H00 Accueil, nos règles pour un travail commun efficace

Observations sur la rencontre et le compte rendu du 27 octobre 2011

Point des rencontres avec les organisations syndicales et les banques de l'Economie sociale (présentation visuelle)

14h45 Poursuite de la Construction Partage (titre I – titre III à V) (2h30)

L'objectif est d'améliorer la proposition et de lister comment mieux faire réussir sa mise en œuvre ou éviter ce qui pourra faire moins bien réussir. Nous poursuivrons en toute transparence et liberté l'étude du texte pour recueillir tous les avis et propositions selon un des principes fondamentaux d'Ap2E: Toute critique sera jumelée avec une proposition. Pour fluidité prise de parole : 2 minutes par intervention.

17h15 Tour de table des groupes parlementaires (30 minutes)

Un point de vue des législateurs après écoute de nos travaux

18h15 Propositions pour poursuivre l'initiative en direction des citoyennes et citoyens et parlementaires

Dans l'attente de notre rencontre Jean Pierre Caldier – Sylvie Mayer

Ap2e@orange.fr - 06 85 71 79 40 - 06 81 74 10 13

Depuis notre dernière réunion, suite aux engagements pris :

- Des demandes de rendez vous ont été renouvelées plusieurs fois auprès des syndicats de salariés et patronaux. Rencontres ont eu lieu avec la CGT, Solidaires, CFTC (31/01/12). Réponse écrite CGPME. Aucune réaction de la CFDT, FO, CGC, Medef.
- Mesdames et Messieurs les Ministres Bachelot, Kosciusko-Morizet, Baroin, Bertrand, Besson, Mercier, Richert ont été informés de notre démarche suite à leur intervention dans le dossier [legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).
- La campagne d'opinion a été amplifiée en direction de plus de 10.000 élus territoriaux, 12.000 leaders d'opinions associatifs et de l'économie sociale, 3.200 responsables politiques et syndicaux dans les territoires.
- Une première action de sensibilisation des médias (3.000 journalistes) se déroulera les 30 et 31 janvier.